

Nouvelles règles de prêt

PRÊT

10 documents par médiathèque (tous supports)

20 documents dans tout le réseau

Durée : 4 semaines. Prolongeable de 2 semaines.

Les nouveautés ne peuvent pas être prolongées.

Les documents doivent être rendus dans la médiathèque où ils ont été empruntés.

RÉSERVATIONS

4 réservations possibles à la fois dans le réseau.

Mise à disposition : 1 semaine.

Nous ne pouvons pas encore faire venir de document d'une autre médiathèque.

RETARDS

En cas de retard, le prêt n'est plus possible. Le prêt est possible une fois le dernier document en retard rendu.

Si le retard était de plus de 14 jours, une suspension de 7 jours est appliquée après le retour des documents.

PERTES OU DÉGRADATIONS

En cas de perte ou dégradation d'un document, renseignez-vous auprès de la médiathèque qui possède le document.

Le remplacement d'une carte perdue est facturé 2€.

A Les Attaques :

- Les emprunts de **jeux** sont limités à **1 par carte**
- Les **nouveautés** sont limitées à **2 par carte**

